

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

(Date de convocation : 8 Décembre 2023)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 20 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 8  |
| Absents excusés non représentés :            | /  |
| Absente non excusée :                        | 1  |
| Votants :                                    | 28 |

L'An deux mille vingt-trois et le quatorze Décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Monsieur Christian GORLIN, Monsieur Christian SOLLIER Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Madame Nancy GONTIER, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIÈRE.

**Pouvoirs** : Madame Valérie PEYRACHE (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Madame Gisèle GIRARD (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Madame Patricia VIVARES (procuration à Madame Claudine CHAUVET), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT), Madame Sabrina BOHIGUES (procuration à Monsieur Robert IGOULEN), Monsieur Patrick MONTY (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL).

**Absente non excusée** : Madame Anne CUNTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gérôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Fête du Patrimoine 2024 – Journées Culture et Traditions :  
demandes de subvention.

Monsieur PASCAL rappelle à l'Assemblée que depuis 1980, année du Patrimoine lancée sous la Présidence de Mr Valéry Giscard d'Estaing, et ce tous les 4 ans, la fête du patrimoine est devenue le rendez-vous incontournable et un événement marquant pour la ville de Pernes-les-Fontaines. Elle aura lieu les 20, 21 et 22 septembre 2024.

Cette animation vise à valoriser le patrimoine architectural, le patrimoine culturel riche et diversifié, linguistique, un patrimoine qui comprend aussi sites naturels, nos musées, les œuvres littéraires, notre histoire commune, nos productions aussi larges soient-elles, notre musique, nos costumes, nos coutumes et traditions. Un patrimoine à découvrir, à comprendre pour mieux le léguer aux générations futures.

Cette fête du patrimoine constitue un outil unique de valorisation de l'action des pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs du patrimoine.

L'organisation de cette fête a un coût estimé à 87 908,92€ HT.

.../...

Considérant qu'elle revêt un caractère régional par son ampleur et par la promotion des productions, Monsieur PASCAL invite le Conseil Municipal à solliciter la Région Sud ainsi que le Conseil Départemental de Vaucluse à concurrence de 30 % chacun du montant H.T. prévisionnel.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur PASCAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**SOLLICITE** une subvention pour l'organisation des Journées Culture et Traditions – Fête du Patrimoine 2024 dont le montant de la dépense est estimé à 87 908,92 euros, auprès de la Région Sud ainsi que du Conseil Départemental de Vaucluse à concurrence de 30 % chacun.

**ADOpte** le plan de financement suivant :

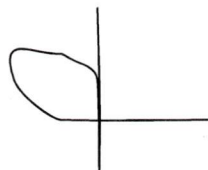
|                                                                     |   |                    |
|---------------------------------------------------------------------|---|--------------------|
| - Subvention de la Région Sud à hauteur de 30 %                     | : | 26 372,68 €        |
| - Subvention du Conseil Départemental de Vaucluse à hauteur de 30 % | : | 26 372,68 €        |
| - Participation communale                                           | : | <u>35 163,56 €</u> |
|                                                                     |   | 87 908,92 €        |

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes d'aide financière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Le Secrétaire de Séance**

**Pour extrait conforme,  
le Maire,**



**Gérôme VIAU**



**Didier CARLE**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 22 Décembre 2023

Publiée le : 22 Décembre 2023